

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de la Société suisse de Numismatique
<b>Herausgeber:</b>	Société Suisse de Numismatique
<b>Band:</b>	9 (1890)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	Numismatique avignonnaise du Pape Clément VII (1523-1534)
<b>Autor:</b>	Vallentin, Roger
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-171418">https://doi.org/10.5169/seals-171418</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE**

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

**SOMMAIRE :** **Roger Vallentin**, Numismatique avignonnaise du pape Clément VII (1523-1534). — **B. Reber**, Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie. — **Jaques Mayor**, La médaille de Hans Waldmann. — **Th. von Liebenau**, Ein Jeton der Lunati-Visconti. — **Th. von Liebenau**, Falsche Schreckenberger aus Correggio. — Correspondance. — **MÉLANGES**: Assemblée générale de la Société à Genève. — Rectification. — Cours de numismatique donné à l'Université de Genève par le Dr A. Ladé. — **A. Ladé**, Jetons des chantiers de la Gryonne. — Trieurs de Saint-Maurice. — **C.-F. Trachsel**, Causerie numismatique. — **A.-St. van Muyden**, A propos du port des médailles. — Le mémorial de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. — **P. Stroehlin**, Conférence ouvrière de Berlin. — La dernière publication de M. Imhoff-Blumer. — M. P. Stroehlin nommé associé étranger de la Société royale belge de numismatique. — **NÉCROLOGIE**: Marc-Louis Bovy. — Bibliographie.

**NUMISMATIQUE AVIGNONNAISE DU PAPE CLÉMENT VII**  
(1523-1534).

Lorsque Poey d'Avant étudia, dans son ouvrage sur les monnaies féodales de France, la numismatique papale du Comtat Venaissin et d'Avignon, il ne put signaler aucune monnaie des papes Benoît XI, Benoît XII, Alexandre V, Adrien VI, Clément VII, Marcel II, Urbain VII, Innocent IX et Léon XI<sup>1</sup>. M. Laugier, l'érudit conservateur du Cabinet des médailles de la ville de Marseille, a publié depuis lors un florin, au différent d'une tiare à trois couronnes, qu'il attribue avec une très grande vraisemblance à Benoît XII<sup>2</sup>. De mon côté, j'ai démontré que des pinatelles avaient été battues au nom d'Urbain VII, à Avignon ; ces monnaies émises pour 2 sols 6 deniers tournois sont encore à retrouver<sup>3</sup>. Il

<sup>1</sup> *Monnaies féodales de France*. T. II, p. 345-384.

<sup>2</sup> *Monnaies inédites ou peu connues de Papes et Légats d'Avignon*.

<sup>3</sup> *Les pinatelles d'Urbain VII*.

m'est encore possible de diminuer d'une unité le chiffre de ces lacunes si regrettables, en démontrant que des monnaies au nom du pape Clément VII ont été frappées à Avignon.

L'année dernière, en publiant l'acte de nomination, du 16 mai 1531, de Girard Henrici, notaire d'Avignon, en qualité de secrétaire des Parlements Généraux des Ouvriers et des Monnayeurs du Serment de l'Empire, j'indiquais que l'on ne connaissait pas de monnaie avignonnaise du pape régnant Clément VII. J'ajoutais, que si l'on observait que les ateliers de Mondragon, d'Orange, de Villeneuve et de Montélimar, voisins de celui d'Avignon, étaient fermés ou peu actifs à cette époque, le chômage de la Monnaie papale d'Avignon, durant la plus grande partie de la période de 1522 à 1534, sous Adrien VI et sous Clément VII, était non seulement très probable, mais encore s'expliquait fort bien<sup>1</sup>. Depuis lors, à la suite de longues recherches dans les Archives municipales d'Avignon et dans divers registres de notaires, j'ai trouvé des documents prouvant qu'il a été émis des monnaies avignonnaises au nom du pape Clément VII, vers la fin de son pontificat.

Les secrétaires de la Monnaie d'Avignon furent successivement, durant le règne de Clément VII, Pierre Alibert ou Allibert et Girard Henrici à partir de 1531. Il semble à priori que si l'on pouvait consulter leurs registres, il serait aisément de découvrir tous les actes, concernant la Monnaie, reçus par eux. Au commencement du XVI<sup>me</sup> siècle, les notaires Avignonnais se servaient encore de trois registres : les Rubriques, où étaient couchés jour par jour de simples renseignements, qu'ils complétaient lors de la rédaction ultérieure de leurs actes ; les Notes Brèves, où les actes étaient transcrits seulement avec leurs clauses essentielles ; les Notes étendues, nommées vulgairement Etendues, où non seulement toutes les clauses, mais encore d'interminables formules étaient insérées. L'ordre chronologique n'était pas observé sur les

<sup>1</sup> *Le parlement général des ouvriers et des monnayeurs du Serment de l'Empire, tenu à Avignon en mai 1531.*

registres des Etendues. Quelques actes ne passaient même jamais des Rubriques aux Notes Brèves et un plus grand nombre d'actes encore des Notes Brèves aux Etendues. On conçoit dès lors l'importance qu'offrent les Rubriques pour l'histoire ; malheureusement, elles sont rarement parvenues jusqu'à nous.

Un Registre de la Monnaie fut commencé lors de l'élection de Pierre de Cocils comme prévôt général des Ouvriers et des Monnayers d'Avignon, vers la fin de l'année 1533 ; le registre précédent a disparu. Clément VII mourut le 25 septembre 1534. L'examen du Registre, tenu pendant la prévôté de Pierre de Cocils, prouve que la Monnaie d'Avignon était fermée au mois de décembre 1533 et ne fut réouverte qu'en avril 1535. Il est donc certain qu'il ne fut battu à Avignon aucune monnaie au nom de Clément VII pendant les dix derniers mois de son pontificat.

J'avais vainement compulsé les Notes Brèves des Secrétaires de la Monnaie d'Avignon de 1523 à 1534, lorsque j'ai mis la main sur un fragment des Rubriques de Girard Henrici, où il prenait des notes uniquement pour la rédaction des actes relatifs à la Monnaie d'Avignon. Ce manuscrit commence au mois d'avril 1531 et s'arrête au 14 septembre 1549. Ses dimensions sont : 116 millimètres de largeur sur 315 millimètres de longueur ; l'écriture est d'une lecture difficile<sup>1</sup>. On y trouve la preuve que le Légat, François de Clermont, fit fabriquer des monnaies au nom de Clément VII en 1531 ou en 1532. Le 9 juillet 1532, ce prélat, délégué en effet nobles Néry d'Eymonetis et Charles de Cheilus, pour vérifier les comptes de la fabrication des deniers frappés récemment :

*Deputatio ad videndum et interessendum calculationem denariorum noviter cussorum<sup>2</sup>.*

Anno quo supra et die nona mensis julii, Reverendissimus

<sup>1</sup> Archives de la ville d'Avignon. II. H.

<sup>2</sup> F° 4, v<sup>a</sup>.

Dominus.....<sup>1</sup> et depputav.....<sup>2</sup> sua ad videndum et calculandum denarios noviter cussos, videlicet nobiles Nerium Deymonetis et Carolum de Chellusio.....<sup>3</sup>.

Le 28 janvier de l'année suivante, les députés déposèrent leur rapport :

Nous, Néry d'Eymones et Charles de Chellus, députés par Monsieur Reverendissime le Légat pour veoir et calculer les comptes.....<sup>4</sup>.

Le reste du folio est en blanc.

Enfin le 15 septembre 1533, le Légat donna quittance de 86 florins, 2 gros et 13 deniers, soit en monnaie tournois de 51 l., 14 s., obole, qui lui revenaient pour faiblage, pour echarseté et peut-être aussi pour le seigneurage :

*Relatio computorum et quietancia de denariis ultimo cassis.*

Anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo tertio et die quinta mensis septembris, in mei notarii, etc., constitutus personaliter Reverendissimus in Christo Pater et Dominus, Dominus Franciscus de Claromonte, miseratione divina Episcopus Tuscanus, Sancte Romane ecclesie Cardinalis, Avignonis de latere Sedis Apostolice Legatus, qui, ad relationem, ut dixit, nobilium Nerii Deymonetis et Caroli de Chelussio, quam eidem obtulerunt, per quam apparet jus cum concernens de denariis cassis novissime tam per.....<sup>5</sup> quam aliis, prout in parcella sui.....<sup>6</sup> ipsorum subscripta, anno prefato, die XXVIII mensis januarii ascenden.....<sup>7</sup> octuaginta sex florenos, duos grossos et XIII denarios, gratis per se et suos contentus, de dicta summa, eumdem nobilem Agaffini magistrum Petrum, prepositum ac dominum generalem et omnes alios tam prepositos, scissorem, custodes, operarios et monetarios ac quorum interest quietavit, etc.

<sup>1 2 3</sup> Les rats ont rongé la partie inférieure du folio où se trouve cet acte.

<sup>4</sup> F° 6, v°.

<sup>5 6</sup> Extrémité du folio rongée par les rats.

<sup>7</sup> Rongé par les rats.

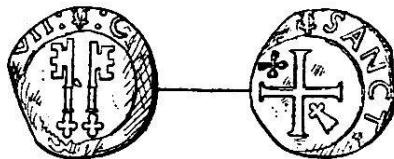
cum pacto, etc.... exceptione, etc.... promittens, juravit, etc....  
De quibus.....<sup>1</sup>.

Actum Avinione in viridario Palatii Apostolici juxta Mirandulam, presentibusibidem egregiis Dominis Labeone Beardi, advocato d. n., et Bonifatio de Garronibus, legum doctore, testibus, etc.....

Et me Girardo Henricy, notario, etc.....<sup>2</sup>.

Il est donc certain que la Monnaie d'Avignon émit des deniers, soit vers la fin de l'année 1531, soit dans la première moitié de l'année suivante. Le contrôle de la fabrication suivait en effet de près l'émission des espèces, du moins en général et surtout lorsque les délivrances avaient été importantes.

Dernièrement, j'ai été assez heureux pour acquérir une petite monnaie inédite, malheureusement dans un fâcheux état de conservation, au nom de Clément VII, dont voici le dessin et la description :



Hermine renversée : (points clos) C..... VII : (points clos). Dans le champ les deux clefs papales adossées, de grande dimension et mal gravées ; entre elles un annelet.

R) Hermine renversée. SANCT..... Croix pattée cantonnée au premier des deux clefs papales en sautoir et au quatrième d'une hermine.

Les légendes doivent être lues : CLEMENS : PP : VII : et SANCTVS : PETRVS.

Il est hors de doute que cette pièce appartient au pape Clément VII (1523-1534) et non à l'antipape Clément VII (1378-1394). La première considération à invoquer pour

<sup>1</sup> Blanc à l'original.

<sup>2</sup> F° 5, v° et F° 62.

cette attribution est le style de la monnaie. En outre les trois hermines de l'avers et du revers font allusion, non aux armes du pape régnant (d'or à cinq tourteaux de gueules et un d'azur en chef chargé de trois fleurs de lys d'or), mais à celles du Légat d'Avignon, alors en fonctions, François de Clermont<sup>1</sup>. On sait que c'est au début du XVI<sup>me</sup> siècle, sous Jules II, que les Légats d'Avignon commencèrent à faire inscrire leurs noms ou leurs armes et quelquefois les deux sur les monnaies, dont ils prescrivaient la frappe.

L'hermine qui précède les légendes du droit et du revers de notre pièce est renversée. Cette disposition semble due au caprice ou à une erreur du tailleur des coins. Si sur les monnaies de Charles VIII, de Louis XII et de François I<sup>r</sup>, frappées en Bretagne et connues à ce jour, les hermines sont toujours représentées dans leur position normale, on voit des hermines renversées sur quelques monnaies féodales de cette province.

Le type de notre monnaie, type qui jouit d'une certaine vogue, a été créé durant le pontificat de l'antipape Benoît XIII. Sous Jean XXIII (1410-1415), Eugène IV (1431-1447), Alexandre VI (1492-1503), Jules II (1503-1513), Léon X (1513-1521), Clément VII (1523-1534) et Paul III (1534-1549), des pièces analogues furent successivement frappées. La légende du revers fut toujours la même : SANCTVS : PETRVS ; les principales différences se rapportent aux meubles des cantons de la croix du revers.

Tous les auteurs se sont bornés à appeler ces pièces, billon ou bas-billon. Leur nom exact, qu'elles portent dans les ordonnances monétaires, est *petit denier*. On sait combien il est difficile aujourd'hui de retrouver le nom et la valeur des monnaies féodales à bas titre, car les tarifs sont muets à cet égard.

<sup>1</sup> Les armes de ce prélat sont blasomnées de diverses manières par les auteurs : 1<sup>o</sup> Fascé d'or et de gueules de six pièces, au chef d'hermine ; 2<sup>o</sup> parti, au premier d'or, au château de gueules, au deuxième, écartelé au premier et au quatrième d'argent au lion de sable, au deuxième et au troisième fascé d'or et de gueules de six pièces, au chef d'hermine ; 3<sup>o</sup> d'or à trois fasces de gueules, au chef d'hermine. REYNARD-LESPINASSE. LA CHESNAYE-DESBOIS. CIAGONIUS. FUZON. MIGNE.

Les petits deniers valaient la moitié du denier, de là leur nom. Il en fallait 24 pour 1 sol et 6 pour 1 liard.

Les documents que j'ai reproduits ci-dessus, concernant le monnayage avignonais du pape Clément VII qualifient ces pièces du nom de *denarii*. Ce terme ne doit pas être traduit littéralement, c'est-à-dire par denier ; on doit lui attribuer le sens de petit denier. L'atelier d'Avignon n'émit au XVI<sup>me</sup> siècle aucune monnaie analogue aux deniers frappés dans les deux siècles précédents.

On trouve à cette époque, non seulement l'expression *denarii*, mais encore l'expression *moneta minuta denariorum* dans les actes en latin. Cette dernière expression est la plus ancienne et elle était fréquemment usitée aux siècles précédents : *moneta minuta denariorum, quod nunc dicti denarii sunt*<sup>1</sup>. Au XVI<sup>me</sup> siècle, à Avignon, obole, maille et petit denier étaient synonymes et servaient à désigner la même monnaie : « Permission de faire de petits deniers, sive mailles, sive oboles »<sup>2</sup>. Nous avons déjà vu d'ailleurs que les petits deniers valaient la moitié d'un denier, absolument comme les oboles. Au commencement du règne du pape Paul III, le commerce se plaignit au Légat, François de Clermont, de leur rareté ; deux nouvelles émissions eurent lieu alors ; ce furent les dernières.

Le petit denier de Clément VII, que je viens de décrire, a-t-il été émis en 1532 ? Il est impossible de l'affirmer, car il faudrait démontrer que l'atelier d'Avignon n'a été ouvert qu'à cette date sous Clément VII et les documents écrits font complètement défaut pour le premier tiers du XVI<sup>me</sup> siècle.

ROGER VALLENTIN.

<sup>1</sup> Manuscrit de 4534.

<sup>2</sup> Registre de la Monnaie, F° 48, v° (date de 1535).